



## **Environnement et Transport routier de marchandises : Halte aux idées reçues !**

Il y a quelques jours, le Président de la République adoptait 146 propositions de la Convention citoyenne pour le climat. Parmi elles, un chapitre entier consacré à la nécessaire réduction, non pas des Gaz à Effet de Serre (GES) en matière de transport de marchandises, mais du Transport routier lui-même. Hasard du calendrier, c'est au même moment que le CITEPA, organisme public indépendant sous l'égide du Ministère de la transition écologique et solidaire, publie ses chiffres annuels. Et il donne une vision bien plus complexe de la réalité de l'empreinte écologique du fret en France. Un décryptage qui se pose clairement en faveur d'une politique publique des transports moins dogmatique.

### **Gaz à Effet de Serre : un secteur en constante amélioration de son efficacité énergétique**

Le dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) est le principal responsable du réchauffement climatique. **Les transporteurs routiers ont été parmi les premières professions à se mobiliser pour apporter des solutions concrètes** en améliorant la performance énergétique des véhicules et donc du secteur. Une mobilisation payante puisque **le TRM ne représente aujourd'hui que 6% des émissions totales de CO<sub>2</sub> en France** pour 89% de l'acheminement des marchandises. Pour comparaison, les émissions de CO<sub>2</sub> liées à **l'usage de la voiture particulière représentent 16% des émissions totales en France** et 54% de émissions des activités routières.

### **Émissions de polluants : un secteur très performant**

La lutte contre les polluants reste évidemment une priorité en matière sanitaire pour améliorer la qualité de l'air. De façon globale, en qui concerne les émissions de polluants, **en 30 ans le TRM les a réduits en moyenne de 80 %** grâce à de réels progrès en matière de motorisation. Aujourd'hui, les émissions générées par les camions représentent en moyenne **3,6 % des émissions totales en France. Des résultats possibles grâce à l'engagement et aux investissements des transporteurs dans des véhicules toujours plus propres.** 96 % des camions pour compte d'autrui sont aux normes Euro V et VI, les plus élevées. Si l'on prend l'exemple des particules très fines, les plus nocives, le TRM a réduit leurs émissions de 90% en 30 ans !

### **Des professionnels très engagés**

Des résultats probants dus à la mobilisation forte des professionnels pour réduire leur empreinte écologique par exemple via le **programme EVE** (Engagements Volontaires pour

l'Environnement) qui réunit aujourd'hui 1500 entreprises pour **30% de la flotte française de poids lourds**. Un programme qui permet chaque année d'économiser **1,3 million de tonnes de CO2 par an**.

Des avancées qui sont également le fruit d'un engagement des professionnels en matière de **formation à l'éco-conduite** et ayant permis de réduire de 9% la consommation de carburant en 10 ans seulement.

Enfin, les transporteurs investissent de plus en plus dans des motorisations sobres en matière énergétique par exemple des véhicules au GNV et BioGNV qui permettent, dans le cas de ce dernier, une réduction de **80% des émissions de GES**.

### **La tentation de la fiscalité écologique**

Ce rapport objective un certain nombre de données essentielles censées permettre la construction d'une politique publique des transports réaliste qui ne se réduit pas à l'augmentation permanente de la fiscalité. D'autant que cette augmentation vient fragiliser des entreprises françaises déjà soumises à une concurrence européenne souvent déséquilibrée.

[Retrouvez l'intégralité des chiffres du CITEPA sur le Transport routier de marchandises](#)

**À propos de la FNTR** : La FNTR est la 1ère organisation professionnelle du transport routier en France. Elle représente des entreprises de toutes tailles (groupes, PME, ETI, TPE) et de toutes spécialités, aux activités diversifiées pour un secteur de 40 000 entreprises et 600 000 salariés.

**Contacts presse :**

**Vanessa Ibarlucea – 07 84 38 62 32**

**Gilles Botineau – 06 78 22 69 00**